Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-sixième session
Point 11.3 de l'ordre du jour

EB136/CONF./11
30 janvier 2015

Allocation stratégique des volants budgétaires

Projet de décision proposé par le Secrétariat

Le Conseil exécutif, ayant étudié le rapport sur l'allocation stratégique des volants budgétaires[1] et le rapport du groupe de travail sur l'allocation stratégique des volants budgétaires,[2]

1) a salué le rapport du groupe de travail sur l'allocation stratégique des volants budgétaires et exprimé ses remerciements aux membres du groupe de travail pour leur diligence dans l'élaboration prompte et objective d'une méthodologie ;

2) a approuvé les principes directeurs recommandés par le groupe de travail ;

3) a prié le Directeur général, en ce qui concerne le projet de budget-programme 2016-2017 :

a) d'appliquer les recommandations du groupe de travail concernant les segments opérationnels 2 (Production de biens mondiaux et régionaux), 3 (Gestion et administration) et 4 (Intervention dans les situations d'urgence telles que flambées épidémiques et crises) ;

b) de proposer une allocation de volants budgétaires pour le segment opérationnel 1 (Coopération technique au niveau des pays), en appliquant les principes directeurs de la nouvelle méthodologie et en prenant en compte les observations faites à la cent trente-sixième session du Conseil exécutif ;

4) a prié le groupe de travail sur l'allocation stratégique des volants budgétaires de poursuivre ses travaux pour continuer à développer le segment opérationnel 1 (Coopération technique au niveau des pays) en tenant compte des questions soulevées à la cent trente-sixième session du Conseil exécutif concernant le choix d'indicateurs appropriés et la disponibilité des données, et de faire rapport à la cent trente-septième session du Conseil exécutif en mai 2015.

= = =

[1] Document EB136/35.

[2] Document EB136/35, annexe.